



Réunion internationale d'experts sur la conservation et revitalisation de la Casbah d'Alger, site du patrimoine mondial

21-23 janvier 2017, Alger (Algérie)

Note conceptuelle

Organisée du 21 au 23 janvier 2018 à Alger, la réunion internationale d'experts sur la conservation et revitalisation de la Casbah d'Alger s'inscrit dans le cadre de la contribution de l'UNESCO à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies en lien avec la conservation urbaine (**Objectif 11** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, **Cible 11.4** Renforcer les efforts de protection et de préservation du **patrimoine culturel et naturel mondial**) et s'appuie sur la *Recommandation concernant le paysage urbain historique* adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2011.

Contexte général : Potentialité des médinas dans l'Agenda 2030 pour le développement durable

En janvier 2016, l'Agenda 2030 pour le développement durable adopté lors du Sommet spécial des Nations Unies sur le développement durable, est entré en vigueur. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés soutiennent une approche universelle, transformatrice, intégrée, avec une portée étendue et centrée sur les populations. L'Objectif 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » concerne directement et totalement la conservation du patrimoine culturel urbain. En octobre de la même année a eu lieu la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable « Habitat III », qui avait pour thème « le développement urbain durable : l'avenir de l'urbanisation » et pour objectif de favoriser l'engagement mondial en faveur d'un nouvel agenda urbain.

A cette occasion, l'UNESCO a présenté sa vision et un rapport ("Culture : Futur urbain", 2016) qui met en avant la contribution essentielle de la culture à la durabilité des villes. Ce rapport mondial dresse un état des lieux des situations spécifiques, des tendances, des menaces et opportunités dans le contexte urbain des pays arabes. En particulier, une réflexion est menée sur l'avenir des médinas. Jugées par les théories modernistes comme des formes d'architecture typiques loin d'un modèle urbain viable, elles seraient vouées à une destruction progressive. Ce rapport souligne qu'une réinvention du modèle urbain de la médina pourrait ouvrir de nouvelles perspectives, car la médina est une source vitale de diversité. La morphologie urbaine et la typologie de ses habitations y rendent possible la diversité sociale, générationnelle et fonctionnelle. Ville dense et compacte, la médina est un espace piétonnier faiblement pollué et représente un écosystème urbain qui pourrait servir d'exemple pour la durabilité future des villes. Élément clé de la citoyenneté urbaine dans le monde arabe, le patrimoine urbain des médinas peut être une force réelle en faveur de l'harmonie sociale sur fond de restructuration économique, sociale et culturelle.



De la part du
Peuple japonais

La Convention du patrimoine mondial

La Convention du patrimoine mondial, adoptée en 1972 par la dix-septième session de la Conférence générale de l'UNESCO, est l'un des instruments juridiques internationaux les plus influents et les plus ratifiés quant à la protection et de la conservation du patrimoine naturel et culturel exceptionnel. Ce patrimoine partagé se distingue par une valeur universelle exceptionnelle (VUE), tel que défini par les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (les Orientations), qui lui confère le statut de patrimoine mondial.

L'approche holistique mise en avant par la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (2011) est un outil efficace pour relever l'un des défis auxquels doit faire face les centres urbains historiques pour assurer une conservation et un développement durables.

Cadre spécifique de la Casbah d'Alger

La Casbah d'Alger fut inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1992. Sa valeur universelle exceptionnelle, sur la base de laquelle elle a été inscrite, est définie comme suit : « La Casbah d'Alger apparaît comme un exemple significatif de ville historique maghrébine qui eut une grande influence sur l'urbanisme dans la partie occidentale de la Méditerranée et en Afrique sub-saharienne. En effet, situé sur la côte méditerranéenne, le site fut habité au moins dès le VI^e siècle avant notre ère quand un comptoir phénicien y fut installé. Le terme Casbah, qui désignait à l'origine le point culminant de la médina de l'époque ziride, s'applique aujourd'hui à l'ensemble de la vieille ville d'El Djazair, dans les limites marquées par les remparts d'époque ottomane édifiés dès la fin du XVI^e siècle. Dans cet ensemble vivant où résident près de 50.000 personnes, se conservent encore de très intéressantes habitations traditionnelles, palais, hammams, mosquées et divers souks, dont la forme urbaine représente le témoignage d'une stratification de plusieurs tendances dans un système complexe et original qui s'est adapté, avec une remarquable souplesse, à un site fortement accidenté. »

Depuis 1992, le Comité du patrimoine mondial suit de près l'état de conservation du site qui présente de sérieuses dégradations de son intégrité physique et des défis majeurs liés à sa gestion, y compris le nombre de ses habitants qui entraîne une surpopulation. Le Gouvernement algérien a adopté un "Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé" (PPSMVSS) de la Casbah d'Alger, publié en 2012, en fonction duquel un plan d'intervention a été mis en œuvre au cours du deuxième trimestre de 2014 par le Ministère de la Culture et la Wilaya, en coordination avec présidents des Assemblées Populaires Communales (APC) des communes compétentes dans les territoires du secteur sauvegardé, et ce grâce à d'importants moyens financiers alloués par le Gouvernement algérien.

Aujourd'hui, la responsabilité de la mise en œuvre du PPSMVSS incombe à la Wilaya qui continue de déployer de nombreux efforts pour la protection et la gestion et l'état de conservation de la Casbah, avec de nombreux défis à relever, notamment au niveau d'une approche nationale coordonnée de tous les acteurs concernés.

Même si certains facteurs ont été traités, les facteurs affectant aujourd'hui la Casbah d'Alger peuvent être résumés comme suit :

- Dégradation de l'espace public et de ses infrastructures (assainissement, eau, électricité et gaz) pouvant causer des écroulements à effet domino
- Dégradation du tissu urbain (parcelles vides ou en ruine)
- Densification de l'occupation, changement fréquent de la population de la Casbah
- Absence d'entretien de l'habitat menant à une insalubrité accrue
- Perte des techniques traditionnelles de conservation
- Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels
- Régime foncier complexe rendant difficile les interventions publiques de conservation



- Manque d'application/ exploitation insuffisante du système juridique existant
- Mise en œuvre incomplète du Plan de sauvegarde
- Multiplicité des acteurs institutionnels / Besoin de renforcer la coordination institutionnelle et opérationnelle

Objectif de la réunion

La réunion a pour objectif de favoriser la mise en œuvre efficace du PPSMVSS et la conduite de toutes les autres actions annexes à travers la définition d'une approche intégrée et coordonnée pour la gestion et la réhabilitation du tissu urbain ainsi que la revitalisation du tissu socio-économique de la Casbah. A cette fin, elle abordera les questions clés relatives à la conservation et à la gestion de la Casbah d'Alger en prenant en considération la recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique, et examinera des cas d'étude internationaux qui permettront d'enrichir l'éventail de solutions opérationnelles.

En particulier, les objectifs spécifiques de la réunion sont :

- Evaluer les défis d'ordre notamment juridique, foncier, urbain, social, économique, de gestion, d'administration, et de logement liés à la conservation et revitalisation de la Casbah d'Alger, dans le cadre élargi de la ville historique d'Alger.
- Identifier les actions opérationnelles et institutionnelles qui pourraient renforcer les mesures nationales actuelles, à court, moyen et long terme ;
- déterminer le dispositif de mise en œuvre de ces mesures à l'aide d'un calendrier précis.

Résultats escomptés:

- La situation de la Casbah d'Alger a été évaluée avec une approche centrée sur le paysage urbain historique, au sens large de la ville d'Alger ;
- Un ensemble de mesures opérationnelles et institutionnelles a été défini dans le but d'enrichir le PPSMVSS et d'améliorer sa mise en œuvre. Les mesures concernent : (i) la coordination entre les institutions qui prennent part à la mise en œuvre du plan, (ii) l'état de conservation du bien du Patrimoine mondial sur la base de toutes ses composantes, et (iii) les conditions physiques, sociales et économiques pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la Casbah dans le cadre d'un développement durable ;
- Un nombre d'actions prioritaires ont été identifiées ainsi qu'un calendrier pour leur mise en œuvre.

Programme de la réunion

La réunion s'articulera autour de 4 sessions :

1. Une première séance de réunion s'attachera à comprendre la diversité des problématiques de la conservation, de la gestion et de la revitalisation de la Casbah d'Alger en l'intégrant dans un contexte urbain plus large de la ville d'Alger dépassant les limites du bien du patrimoine mondial, et en abordant toutes les dimensions (historiques, politiques, institutionnelles, architecturales, urbaines topographiques, environnementales, juridiques, socio- économiques, sanitaires et sécuritaires, etc.) qui interagissent au cœur et à l'extérieur du bien.
2. A travers des présentations de cas d'étude d'ensembles urbains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou non, la deuxième séance de la réunion donnera la parole à des acteurs internationaux de la conservation, confrontés à des problématiques similaires à celles de la Casbah d'Alger, afin de mettre l'accent sur différents processus de conservation et de revitalisation de centres urbains historiques et inspirer des approches utiles pour la Casbah d'Alger.



De la part du
Peuple japonais

3. Afin de proposer des mesures et projets opérationnels et un calendrier de mise en œuvre, plusieurs groupes de travail se pencheront sur les problématiques majeures identifiées à savoir les questions de (i) coordination et de gestion intégrée, (ii) régime foncier de l'habitat et d'application du cadre juridique (iii) conservation et intégration urbaine (iv) revitalisation du tissu socio-économique.
4. La réunion se clôturera par la présentation des conclusions des différents groupes de travail et de la feuille de route pour la mise en œuvre des activités identifiées par la réunion.

Une soirée culturelle d'ouverture intitulée 'la Casbah d'Alger dans l'histoire contemporaine algérienne' sera proposée le **20 janvier au soir**. Elle mettra en lumière l'histoire de la Casbah dans la mémoire collective à travers la littérature, la peinture et le cinéma.

Participation (environ 120 participants)

- Le **Ministère de la Culture**, ses Directions centrales (DPLBCVPC, DAJ, DEPDI, DCE) et ses établissements sous tutelle (Agence nationale des secteurs sauvegardés (ANSS), Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBEC), Agence nationale des grands projets de la Culture, Musée public national Maritime, Palais des Rais (Bastion 23))
- Les **départements ministériels** (Ministère de l'intérieur des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, Ministère des affaires religieuses et des biens wakfs, Ministère des ressources en eau et de l'environnement, Ministère du Tourisme et de l'artisanat, Ministère des transports (direction des transports terrestres et urbains, entreprise de réalisation et d'exploitation du chemin de fer urbain pour l'agglomération d'Alger « Métro d'Alger »), Ministère des Finances (direction générale du domaine national), Ministère de la Défense Nationale).
- La **Wilaya d'Alger** et ses directions de wilayas de l'exécutif de la wilaya d'Alger (Directions de la culture de la wilaya d'Alger, Cadastre, Conservation foncière, Commerce et Chambre de commerce, Habitat, Urbanisme et la ville, Domaines, Régie foncière, Urbanisme et construction, Equipements publics, Direction de la réglementation et des affaires générales).
- Les **Assemblées Populaires Communales** de la Casbah (APC) (Casbah d'Alger, Alger centre, Bab El Oued, Oued Koriche) et l'Assemblée populaire de la Wilaya d'Alger.
- La **Société civile** (Association des amis d'Alger, association de la rampe Louni Arezki, Fondation casbah, association des propriétaires des biens de la casbah, étudiants concernés et intéressés par la thématique de la conférence au niveau de l'Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme (EPAU), autres instituts d'architecture).
- Le **corps universitaire** (l'EPAU, l'Université Saad Dahleb, Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, etc.)
- Les **organisations internationales** et partenaires (ICOMOS, ICCROM, ALECSO, Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH),
- Des **Experts** nationaux et internationaux
- Des représentants de l'**UNESCO** (Centre du patrimoine mondial et Bureau régional de Rabat)

